



Le chèque consommation, un outil de relance à utiliser, souligne UCM

82 millions d'euros en chèque consommation sont actuellement injectés dans les commerces les plus touchés par la crise en Belgique.

Bruxelles, 25 février – Le chèque consommation aide de nombreux commerçants. C'est le constat positif qu'UCM établit sur la base des retours de terrain de ses membres l'acceptant dans leur commerce.

L'organisation appelle ses adhérents, qui ne l'acceptent pas encore mais qui répondent aux conditions d'acceptation, à sauter le pas. On dénombre aujourd'hui l'équivalent de plus de 82 millions d'euros de chèques consommation en circulation dans le but de soutenir la relance des secteurs en difficulté en Belgique.

Quote UCM : *« Nous remarquons que le chèque consommation permet d'attirer de nombreux clients et de booster le chiffre d'affaires des commerçants. Il n'est pas rare que les bénéficiaires décident d'utiliser l'ensemble de leurs chèques dans un seul point de vente. Nous encourageons donc vivement nos membres à l'accepter. »*

Pour rappel, l'acceptation de ce chèque est réservée aux établissements actifs dans les secteurs de l'horeca, du sport & de la culture ou encore aux petits commerces qui ont dû fermer au minimum un mois et qui répondent aux conditions fixées par l'arrêté royal.

Un outil de relance

Au moins 82 millions d'euros de chèques consommation sont et seront investis dans l'économie belge en 2021. Cet outil joue ainsi pleinement son rôle et participe à la relance des secteurs les plus touchés par la crise partout en Belgique vu que ce sont 400.000 salariés qui en ont reçu dans l'ensemble du pays. De nombreuses entreprises l'ont accordé à la fin de l'année 2020 (date limite de l'octroi) pour récompenser leurs employés après cette année difficile.

Les chèques octroyés au personnel soignant ne sont comptabilisés dans ces chiffres, car ce secteur bénéficie d'une date limite d'octroi élargie à fin juin 2021.

Olivier Bouquet, le président de l'association des chèques, se dit satisfait après la date limite d'octroi pour les entreprises : *« Les trois émetteurs sont très heureux de contribuer à la relance de secteurs indispensables au bon fonctionnement de la société et de l'économie belge. Chaque semaine, des centaines de commerçants rejoignent le mouvement, convaincus du potentiel réel de ce chèque pour leur établissement. Nous sommes donc ravis de l'appel lancé par l'UCM afin que le chèque consommation soit accepté le plus largement possible et puisse apporter son soutien aux commerçants concernés partout en Belgique. »*

Ce chèque est valable à l'utilisation jusqu'au 31 décembre 2021.



En résumé :

- 82 millions d'euros qui sont et seront injectés dans l'économie locale dirigée vers les secteurs qui ont été les plus touchés par la crise.
- 400.000 bénéficiaires.
- Le chèque consommation est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Si vous souhaitez plus d'informations veuillez contacter :

Denis Dalmans
VIA@teamlewis.com
+32 472 31 69 04

A propos de VIA :

L'association VIA, Voucher Issuers Association, rassemble les émetteurs de titres (chèques) matérialisés ou dématérialisés négociables en échange de biens ou de services spécifiques. L'association défend et représente les intérêts de ses membres auprès des autorités nationales et internationales en proposant des améliorations ou alternatives dans la valorisation, la sécurisation, l'émission, la dépense mais aussi la distribution de titres émis.